

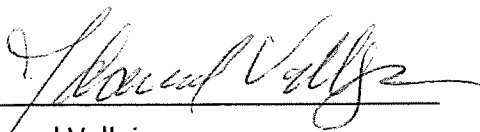
Je soussigné donne avis à tous les citoyens que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 17 mai 2022, à 20 h, étudiera une demande de dérogation mineure sur le lot 5 692 716, situé au 208, rue Principale, afin de permettre une subdivision du lot non conforme au tableau 3 de l'article 19 du *règlement de lotissement no. 2015-260*.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- La subdivision du lot 5 692 716 pour créer les lots 6 499 252 et 6 499 253. Le lot 6 499 252 aura une forme de triangle et une superficie de 2 916,6 m², alors que le tableau 3 de l'article 19 du règlement de lotissement no. 2015-260 autorise une largeur minimale de 45 m et une superficie de 3 700 m². Le lot 6 499 253 aura une forme de triangle et une superficie de 2 250,9 m², alors que le tableau 3 de l'article 19 du règlement de lotissement no. 2015-260 autorise une largeur minimale de 45 m et une superficie de 3 700 m².

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 29 avril 2022.



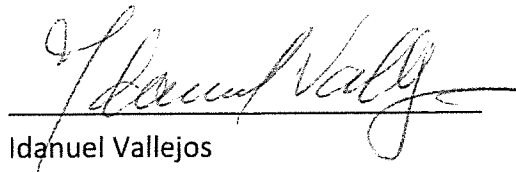
Idanuel Vallejos

Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim

AVIS D’AFFICHAGE

Je, soussigné, Idanuel Vallejos, directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi, le 29^e jour du mois d’avril, deux mille vingt-deux, aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 29 avril 2022.



Idanuel Vallejos

Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim